

Le vendredi 14 octobre 2022 à 18h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE, Martial DUFLLOT, Patrice HAEZEBROUCK, Catherine THIEBLIN, Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN Jean-Jacques DEGOUY, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Jacqueline MENOUBE, Philippe DESIREST, Jean LEVOIR, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Dominique DUPILLE, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER Régis LANGLET, Patricia HIBERTY, Laurent LEFEVRE, Philippe ENJOLRAS, Christian DEMAY, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Marie DURIEZ, Robert TRUPTIL (suppléant de Catherine CANDILLON), Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Francis JOLY (suppléant de Alain ROUSSELLE), Valérie GAULTIER, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Catherine MARTIN, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET, Farida TIMMERMAN, David MAGNIER, Christophe GASPART, David CREVET, Yannick MATURA, Sophie BELLEPERCHE, , Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD, Vanessa FOULON, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOU, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Marie Manuelle JACQUES (suppléante de Frédéric GAMBLIN), Josée MARINHO, Jean-Marie SIRAUT, Dominique MORET, Alexis LE COUTEULX, Hatice KILINC SIGINIR

SUPPLEANTS

ABSENTS Mohrad LAGHRARI, Hubert PROOT, Joëlle CARBONNIER, Martine MAILLET, Sylvain FRENOY, Bruno GRUEL, Patrick SIGNOIRT, Mamadou BATHILY, Peggy CALLENS,

POUVOIRS Brigitte LEFEBVRE représenté par Christophe TABARY, Laurent DELMAS représenté par Jean-Marie DURIEZ, Jean-Charles PAILLART représenté par Gérard HEDIN Monette-Simone VASSEUR représentée par Sandra PLOMION, Jean-Pierre SENECHAL représenté par Jean-Jacques DEGOUY, Isabelle SOULA représentée par Charlotte COLIGNON, Guylaine CAPGRAS représenté par Jacques DORIDAM, Samuel PAYEN représenté par Laurent DELAERE, Philippe VIBERT représenté par Victor DEBIL-CAUX, Mamadou LY représenté par Franck PIA, Jérôme LIEVAIN représenté par Charles LOCQUET, Anne-Françoise LEBRETON représentée par Lionel CHISS, Halima KHARROUBI représentée par Antoine SALITOT, Roxane LUNDY représentée par Thierry AURY

Date d'affichage	28 octobre 2022
Date de la convocation	7 octobre 2022
Nombre de présents	78
Nombre de votants	92

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0182

Bilan des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'année 2021

M. Lionel CHISS, Conseiller délégué

L'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 13 de la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, oblige désormais le président de la commission consultative des services publics locaux à présenter à son assemblée délibérante ou son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission.

Les compétences de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) sont les suivantes :

1. Examen des rapports

La commission examine tous les ans :

- le rapport établi par chaque délégataire de service public tel que prévu à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 précisant et renforçant les obligations relatives au rapport annuel du délégataire de service public local (rapport comportant notamment des données comptables, des données d'investissement, et les conditions d'exécution et qualité du service) ;
- le bilan d'activité des services publics exploités en régie directe dotée de l'autonomie financière.

Ce rôle de simple examen n'est assorti d'aucune sanction.

2. Les consultations obligatoires de la C.C.S.P.L.

La commission est obligatoirement consultée pour avis, par l'organe délibérant, sur tout projet de création de services publics, en délégation de service public ou en régie dotée de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Au cours de l'exercice 2021, la C.C.S.P.L. s'est réunie le 30 novembre 2021, afin d'examiner les rapports d'activités 2020 des délégations suivantes :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et non collectif ;
- Rapport annuel du délégataire Eau ;
- Rapport annuel du délégataire transport ;

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide de prendre acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2021, des rapports suivants :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et non collectif ;

Rapport annuel du délégataire Eau ;

Rapport annuel du délégataire transport.

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX